

Numéro dans le SI local :	0002
Référence GESUP :	0002
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	74-Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Adaptations physiologiques à l'exercice ; Entraînement sportif et/ou activité physique pour la santé ; Programmation de l'activité physique
Job profile :	The field of teaching is life sciences at all levels of curriculum (Sport Training and/or Adapted Physical Activity. Involvement in research is the strengthening of the laboratory AME2P.
Research fields EURAXESS :	Other
Implantation du poste :	0632035V - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation :	Pole Universitaire de Vichy
Code postal de la localisation :	03200
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Pole Recrutement et Mobilité 49, BD FRANCOIS-MITTERRAND CS 60032 63001 - CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email :	CAROLE LECAMUS COORDONNATRICE SERVICE RECRUTEMENT 04.73.40.63.28 04.73.17.73.91 04.73.17.72.01 recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date d'ouverture des candidatures :	18/09/2018
Date de fermeture des candidatures :	18/10/2018, 16 heures 00, heure de Paris
Date de prise de fonction :	01/01/2019
Mots-clés :	physiologie ; activités physiques et sportives ;
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives UFR STAPS
Profil recherche : Laboratoire 1 :	EA3533 (200114808W) - Laboratoire des Adaptations Métaboliques à l'Exercice en Conditions Physiologiques et Pathologiques (EA 3533)
Dossier Papier	OUI
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROFIL ENSEIGNEMENT DETAILLE :

Le candidat interviendra en sciences de la vie à tous les niveaux de cursus, en particulier dans les filières de formation « Entraînement sportif » et dans une moindre mesure « Activité Physique Adaptée et Santé ». Un investissement est attendu dans le domaine des actions en faveur de la réussite des étudiants de licence, notamment dans le cadre des parcours personnels de formation. Ces interventions s'inscriront dans la perspective d'une physiologie appliquée à l'optimisation de la condition physique et à la santé des populations. Le candidat devra faire preuve de compétences sur la quantification et la planification de programmes d'entraînement et/ou de l'activité physique dans le cadre de la « prévention-santé ». Une spécialité dans une discipline sportive serait un atout, tout comme la capacité à enseigner en langue anglaise. Le maître de conférences recruté devra prendre en charge une responsabilité pédagogique collective au sein de la composante notamment dans la gestion pédagogique de la licence 1 sur le site de Vichy.

Département d'enseignement : UFR STAPS

Lieu d'exercice principal : Vichy

Lieu d'exercice secondaire : Clermont-Ferrand

Equipe pédagogique :

Licence STAPS parcours ES : Eric Doré

Licence STAPS parcours APAS : David Thivel & Julien Verney

Master APAS : Sébastien Ratel (M1) et Nathalie Boisseau (M2)

Nom directeur du département Éric Doré

☎ Directeur département : 04 73 40 54 11

Mail directeur département : eric.dore@uca.fr

URL département : <https://staps.uca.fr/>

PROFIL RECHERCHE DETAILLE :

L'objectif est le renforcement du Laboratoire des Adaptations Métaboliques à l'exercice en conditions physiologiques et pathologiques (AME2P). La thématique générale de l'équipe est l'étude des mécanismes par lesquels les différentes modalités d'exercice physique (durée, intensité, mode de contraction, continu vs intermittent, aigu vs chronique) optimisent le métabolisme énergétique et la fonctionnalité musculo-squelettique. Cette approche se fait majoritairement dans le contexte de la prévention des pathologies métaboliques et/ou de la performance (modèle humain et animal).

Nom du laboratoire AME2P (Adaptations Métaboliques à l'Exercice en conditions Physiologiques et Physiopathologiques

Lieu d'exercice : Clermont-Ferrand

Nom personne référente du laboratoire : Éric Doré

☎ Personne référente du laboratoire : 04 73 40 54 11

Mail personne référente du laboratoire : eric.dore@uca.fr

Descriptif du laboratoire : URL LABO : <http://ame2p.uca.fr/>

Dispositions particulières :

Le candidat recruté sera amené à effectuer la principale partie de son activité sur le site de Vichy, suite à l'ouverture d'une antenne STAPS, dans le cadre de la loi ORE.

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent **impérativement** être enregistrées sur le site internet GALAXIE (clôture des enregistrements sur GALAXIE, le jeudi 18 octobre 2018 à 16 heures, heure de Paris)

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

Les candidats établissent un dossier papier en 3 exemplaires **identiques** (chacun dans une enveloppe, un destiné à M. Le Président de l'Université, deux autres pour les rapporteurs) **qu'ils regroupent pour envoi dans une seule enveloppe** en mentionnant sur chacune des 4 enveloppes leur nom et adresse ainsi que le N° et l'intitulé exact de l'emploi postulé et qu'ils adressent à :

Université Clermont Auvergne
Direction des Ressources Humaines
Pôle Développement des compétences
Service recrutement et mobilité
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

L'ensemble des documents doit être envoyé **par voie postale ou déposé** au plus tard à la date de clôture des inscriptions soit le **jeudi 18 octobre 2018** (dépôt avant 16 h à l'adresse ci-dessus ou envoi postal avant minuit, **le cachet de la poste faisant foi**)
Il vous est vivement conseillé de demander aux services postaux une preuve de dépôt.

Tout dossier ou document envoyé ou déposé hors délai sera déclaré irrecevable
Tout dossier encore incomplet à la date limite d'envoi sera déclaré irrecevable

Le dossier de candidature comporte à l'exclusion de toute autre pièce non prévue par les textes (Arrêtés du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des MCF et PU) :

- 1 la déclaration de candidature (imprimée depuis Galaxie) datée et signée par le candidat ;
- 2 une copie d'une pièce d'identité avec photographie (recto/verso) ;
- 3 un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui seront adressés lors de l'audition ;
- 4 une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés
-au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de MCF
-au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de PR ;
- 5 une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu (**rapport de soutenance de la thèse**), le cas échéant;
Le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables.
- 6 **pour les candidats à un poste de professeur d'université**, un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles, et réalisations mentionnés dans le curriculum vitae.
Les candidats au concours de MCF devront adresser les travaux mentionnés dans le curriculum vitae uniquement s'ils sont convoqués à une audition.

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

En complément des pièces précédentes, **des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier** suivant qu'il s'agit d'une candidature au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26 I 1° ou l'art. 46 1°.

Le candidat est invité à prendre connaissance des dispositions particulières des arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours, respectivement pour les MCF et les PR.

Point d'attention (art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état) : **dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint, les candidats pacsés** doivent également établir la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts.

- pour les pacs établis avant le 01 janvier de l'année civile en cours : avis d'imposition de l'année N-1 ;
- pour les pacs établis entre le 01 janvier et le 01 septembre de l'année civile en cours : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- A défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

Informations complémentaires sur le recrutement :

Des informations plus complètes dont les profils des postes, les compositions des comités de sélection, les conditions d'audition par visioconférence sont disponibles sur le site WEB de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « recrutement » : <http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/recrutement/>

Suivi dématérialisé du dossier de candidature Vous ne recevrez aucun document de la DRH

Tout au long de la procédure vous pourrez suivre le traitement de votre candidature en vous connectant à l'application GALAXIE. Vous serez alerté par courrier électronique chaque fois qu'une évolution interviendra. Il appartient au candidat de consulter régulièrement sur GALAXIE l'état d'avancement de son dossier même déclaré recevable et ultérieurement l'état de son classement.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée au service recrutement de la DRH/UCA, le cachet d'arrivée faisant foi.

Aucune invitation à compléter le dossier ne sera envoyée au candidat par le service recrutement de la DRH.